

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2015**

Présents : M. DUSAUSOY/M. DUBOIS/MME LEGRAND /M. LENFANT /M. BLONDE/
/MMES CUVILLIER /SERGEANT/COINE
M. DUPRE/M. PETIT/ M. MARCHAND/M. ROLAND

Absents excusés : Christelle NEIRYNCK (procuration à Madame Legrand)
Jacques-Olivier DE PICCHI (procuration à Monsieur Dubois)
Alain GRISET (procuration à Monsieur le Maire)

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire, remercie l'ensemble des conseillers et le public de leur présence et ouvre la séance à 19 h 05.

A la mémoire des 17 victimes des attentats de la semaine précédente, Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit observée.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Alain BLONDE, Secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 08 Décembre 2014

Le compte rendu, ne soulevant pas de remarque, est adopté à l'unanimité (15 voix pour).

A. Point sur les actions menées depuis le précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe que les travaux sont terminés :

- CAM travaux d'électricité
- 12 rue de Wattignies, restera à concrétiser des travaux de peinture au printemps
- Terrain de football : remise en état du bungalow (assurance),
- Consultation déneigement et balayage des fils d'eau : la consultation a été faite, la Société DEWIDHEM a été retenue pour le déneigement et la Société NORD BALAYAGE pour le balayage des fils d'eau

B. Dossiers à examiner

• **Suites séminaire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le séminaire des élus qui s'est déroulé en 3 réunions spécifiques et qui avait pour but, dans la continuité des projets proposés lors de la campagne électorale, de fixer les axes à suivre au cours de ce mandat, soit :

1 - La réaffectation, après dépollution industrielle, du terrain OLEA

Monsieur le Maire informe qu'après une très forte pression auprès des services de l'Etat, devrait arriver très prochainement l'avis sur la dépollution industrielle du site OLEA. Il est confirmé la démolition de l'Ex-Maison Taffin afin d'y créer un parking provisoire. Et que soit réalisée une étude chiffrée sur la faisabilité d'une maison médicale, une résidence type « Merlettes II » des logements, un atelier municipal et des places de parking.

2 - L'implantation du CAM à la sortie de Noyelles le long du CD 952

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'ancienne équipe municipale de raser le CAM actuel et de repenser un complexe sur les terrains situés derrière le tennis club, dans un espace restreint. Il rappelle que ce lieu restera difficile d'accès et continuera d'apporter

des nuisances sonores ainsi que des problèmes de stationnement. Il propose donc que soit étudiée et chiffrée la possibilité d'implanter un nouveau CAM, non pas au fort de Noyelles, mais le long du CD 952.

3 - la demande d'un mini contournement entre le CD 952 (cimetière) et le rond-point Ancoisne

Monsieur le Maire rappelle les nuisances dues à la circulation rue d'Emmerin mais aussi l'arrêt du projet du contournement de Noyelles. Il souligne le fait que seule notre commune dans le secteur ne possède pas de contournement. Les travaux sur la RD 952 entre Noyelles et Emmerin montrent qu'aujourd'hui, il est possible de réaliser des voiries tout en protégeant les champs captants. Il propose donc que soit relancé le projet d'un mini contournement et que cette demande soit faite dès ce mercredi lors de l'inauguration du RD 952 sur Emmerin par le Conseil Général

4 - D'une étude chiffrée d'une vidéo-surveillance

Monsieur le Maire propose que soit adopté le principe d'une étude chiffrée sur la vidéo-surveillance de la commune.

DISCUSSION

Réaction de Marc DUPRE concernant les différents points :

- Oléa : pas de remarque à formuler
- CAM : un projet existe, projet situé sur des terrains constructibles derrière le CAM actuel, des frais ont déjà été engagés comme par exemple l'achat et la démolition de la maison Vanvelthem (au total environ 200000€). L'implantation d'un nouveau CAM le long du CD 952 va isoler le tennis et va demander beaucoup de temps pour un nouveau PLU et des négociations avec les agriculteurs. Marc Dupré propose que soit réalisée une étude comparative des deux projets dans le but d'une maîtrise des coûts et du délai de réalisation.
- Mini-Contournement : pourquoi pas, mais en respectant une certaine distance de la becque afin de ne pas apporter trop de nuisances aux habitants de la rue du Marais et de la rue des écoles. Voir également un accès sécurisé pour les enfants de l'école ou les noyellois qui veulent aller dans le bois.
- Projet de vidéo surveillance : avis favorable.

Stéphane ROLAND quant à lui est favorable aux projets du site Oléa, du mini-contournement et de la vidéo-surveillance. Concernant l'implantation du CAM le long du CD 952 il rejoint l'avis de Marc Dupré.

Pour le mini-contournement, Henri LENFANT informe que celui-ci, s'il devait être réalisé devrait se situer à environ 200 mètres des habitations de la rue du Marais et des Ecoles. Que ce projet ne serait, bien entendu, confirmé que si toutes les mesures sonores et de sécurité concernant l'accès au bois d'Emmerin ne soient garanties.

Pour le CAM, Alain BLONDE estime qu'en effet, il est important de comparer les deux projets en dressant peut-être un tableau où serait repris d'un côté les avantages et de l'autre les inconvénients. Il conviendra également en plus du prix et du délai d'intégrer la notion de perspective d'économie d'énergie.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit bien entendu de sujets difficiles, mais que concernant le projet du mini contournement, il faut être conscient qu'il s'agit d'un projet à très long terme, mais que la responsabilité de la municipalité est de tout tenter pour la sécurité de ses habitants. Concernant le projet du CAM, il rappelle que l'endroit préconisé le long du CD 952 est constitué de terres de culture. Il faudra bien entendu engager un changement du schéma directeur et du PLU. Il rappelle également que les services de LMCU

avaient informé en son temps la municipalité que le projet d'implantation d'un complexe sportif intercommunal n'était pas judicieux compte tenu de la nature des différentes populations.

Monsieur le Maire soumet les 4 points l'un après l'autre au vote du conseil municipal.

1 - La réaffectation, après dépollution industrielle, du terrain OLEA

Projet adopté à l'unanimité (15 voix)

2 - L'implantation du CAM le long du CD 952 VERS Seclin

Projet adopté à : Contre 2 voix – Abstention 0 voix – pour 13 voix

3 - la demande d'un mini contournement entre le CD 952 (cimetière) et le rond-point Ancoisne

Projet adopté à : Contre 0 voix – Abstention 1 voix – pour 14 voix

4 - D'une étude chiffrée d'une vidéo surveillance

Projet adopté à l'unanimité (15 voix)

• **Limitation de vitesse à 30 kms sur l'ensemble du village**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les problèmes de non-respect par certains automobilistes de la limitation de vitesse. Faits qui ont pu être vérifiés avec le radar pédagogique, il rappelle également certains dysfonctionnements comme par exemple dans la rue de Wattignies où la vitesse passe de 50km heure à 40 puis à 30km heure sur une distance de 50 mètres. Aussi, il propose que l'ensemble du village, hors zone industrielle soit limitée à 30 km heure.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix).

• **Transferts des pouvoirs de police spéciale des Maires au Président de MEL au 01/01/2015**

Monsieur le Maire informe qu'il ne s'agit que du transfert des pouvoirs de police en matière d'assainissement. Les autres pouvoirs de police restent de compétence communale. Alain Blondé demande, dans le cadre des pouvoirs de police, s'il est possible de durcir les contrôles de circulation des poids lourds. Cette question sera revue, l'arrêté réglementant la circulation de ces véhicules doit être revu.

• **Rapport annuel de la qualité du service public :**

- **En matière d'élimination des déchets**
- **En matière d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les rapports annuels sont à la disposition des élus à l'accueil de la mairie et, qu'il reste à l'écoute de toutes et tous pour répondre aux questions si nécessaire.

• **Acquisition d'un logiciel de gestion des déclarations d'intention d'aliéner et des autorisations du droit des sols pour MEL et les communes.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet 2015, les permis de construire et autres autorisations du droit des sols ne seront plus instruits par les services de l'Etat, qui jusqu'à présent le faisaient à titre gracieux. Il rappelle qu'actuellement deux propositions s'offrent à nous, l'instruction par la ville de Wattignies ou par les services de MEL (ex LMCU). Aucune décision n'étant prise à ce jour, la question de l'acquisition d'un logiciel reste prématurée et sera étudiée lorsque la question de l'instruction des ADS sera réglée.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix)

- **Voyage découverte contrat « Autrement Loisirs ».**

Henri Lenfant rappelle la précédente décision du conseil municipal de financer la classe de découverte, il rappelle que l'organisme Autrement Loisirs a été retenu et sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer la convention à intervenir.

Projet adopté à l'unanimité (15 voix)

- **Locations de salles**

Alain BLONDE rappelle qu'une commission a été mise en place afin de revoir le cahier des charges des locations de salles. Il rappelle les principaux fondamentaux, les salles communales sont réservées en priorité aux manifestations municipales, aux associations noyelloises (ayant leur siège sur la commune), aux familles noyelloises. Il rappelle que la sous-location n'est pas autorisée, que la salle ne peut être louée à un professionnel. Qu'un contrat différent sera élaboré pour les associations qui bénéficient de la gratuité. Du côté logistique, afin de faire respecter l'horaire de 23h30, sauf cas exceptionnel pour les soirées organisées par les associations, un système de coupure automatique des prises électriques sera installé.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix).

- **Projet de refonte du site internet : examen des devis**

Henri Lenfant rappelle à l'assemblée que le site actuel a été développé en 2007, que la technologie utilisée à l'époque ne permet plus de maintenance. Il est donc nécessaire de procéder à une refonte complète. Une consultation a été lancée, le cahier des charges a été rédigé par la Commission Communication élargie avec la participation d'agents administratifs. Deux agences ont été consultées, **Inouit** (agence qui a développé le site actuel) et l'agence **Telmedia**. Les deux agences consultées proposent des solutions techniques similaires. Inouit se positionne avec une approche plus qualitative au niveau méthodologie de conception, de l'Hébergement et de la maintenance. L'agence Telmedia est quant à elle nettement mieux positionnée au niveau prix. Des renseignements ont été pris auprès des références « Mairie » que l'agence Telmedia nous avait remis, comme par exemple la Mairie de Wasquehal. Il est proposé à l'assemblée de retenir la proposition de l'agence Telmedia pour un prix de 8 400€ TTC pour la refonte et 1 000€ TTC pour l'Hébergement.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix)

Henri Lenfant rappelle à l'assemblée que le site de la commune a été créé, en 2001, sous l'impulsion d'Yves Pennenger, Conseiller municipal Délégué, nous étions à l'époque les pionniers et cette initiative avait été récompensée à plusieurs reprises. Encore toutes nos félicitations à Yves Pennenger. Monsieur le Maire renouvelle ses félicitations à Yves Pennenger

- **Attribution à la commune du Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux pour l'exercice 2013.**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du montant de l'attribution de la taxe aux droits de mutation qui est dû à chaque vente d'immeuble ou de terre qui a lieu sur le territoire. Pour l'exercice 2013, ce reversement s'élève à 18 381.41€. Il donne également le montant du reversement de la taxe sur l'électricité pour le 4^{ème} trimestre qui s'élève à 4 791.97€ par le SIMERE

- **Audit des Services Généraux.**

Alain Dubois propose, dans le cadre de la réorganisation des services et de la mise en place de l'organigramme, la réalisation d'un audit des services généraux. Il propose de le confier

au centre de gestion du Nord. Cet audit comprendra la réalisation des fiches de poste, l'évaluation de la charge de travail, l'analyse de l'organisation des temps de travail, la pertinence de l'annualisation des temps de travail. Cet audit serait réalisé en 3 étapes réparties sur 4 jours pour un montant de 744 euros TTC.

Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix).

C. Questions diverses

- Compte-rendu de la conférence métropolitaine des Maires du 11/12/2014

Monsieur le Maire informe avoir assisté à la dernière conférence métropolitaine des Maires et rappelle qu'il reste à l'écoute de toutes et tous pour répondre aux questions si nécessaire.

- Population de la commune

Information est donnée par l'INSEE concernant la population au 1^{er} janvier 2015 qui s'élève à 880 habitants.

- Nourrices agréées

Information est donnée sur la dernière liste des nourrices agréées : 8 nourrices sont encore agréées sur la commune dont 5 encore en activité.

- Appellation de Noyelles lez/les Seclin

Monsieur le Maire informe qu'il souhaitait lancer une réflexion sur la manière d'écrire le nom de la commune. Les services Préfectoraux ont été saisis, la question sera étudiée dès qu'une réponse sera apportée par les services préfectoraux. Marc Dupré propose également de vérifier la liste officielle de l'annuaire INSEE des Communes.

- Ouverture de la Mairie.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réorganisation du service administratif, il est envisagé de réduire de deux demi-journées l'accès de la mairie au public. Cette question sera revue lors d'un prochain conseil municipal.

- Légion d'Honneur.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Alain Griset, Conseiller Municipal a été promu Officier de la Légion d'Honneur. Il lui adresse en son nom et celui de l'Assemblée toutes ses félicitations.